



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Séance d'information sur le thème ***Préparer l'avenir : garantir une éducation de qualité pour les enfants***

NOTE D'ORIENTATION

Lundi 19 mai 2025 – 13 h 00-15 h 00 (HAEC, heure de Genève)

Lien d'inscription [ici](#)

En tant que gardiens de l'avenir, les enfants doivent recevoir aujourd'hui l'éducation de qualité dont ils ont besoin pour façonner, diriger et protéger les sociétés de demain. L'éducation peut jouer un rôle central dans la construction de l'identité et la promotion de sociétés cohésives. Elle peut mettre fin aux cycles générationnels de pauvreté et jeter les bases du développement durable. Une éducation de qualité permet aux filles et aux garçons d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour adopter des modes de vie sains et jouer un rôle actif dans la prise de décisions sociales, économiques et politiques lorsqu'ils deviennent adolescents puis adultes.

Il est important de préserver l'accès à une éducation de qualité même dans les circonstances les plus difficiles. En période de conflit, l'éducation peut donner aux enfants des connaissances et des compétences qui les aideront à se protéger, et, à plus long terme, elle peut les amener à adopter des valeurs et des comportements propres à prévenir les conflits et à construire la paix.

La Convention relative aux droits de l'enfant et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels font de l'accès à une éducation de qualité un droit, de même que les objectifs de développement durable (ODD) en font une priorité à atteindre d'ici 2030. Toutefois, et en dépit des avantages évidents liés à une éducation de qualité et des obligations internationales qui incombent aux États, garantir l'accès à une éducation de qualité reste un défi majeur. En effet, certains enfants sont confrontés à des conditions d'éducation difficiles, comme l'absence ou l'insuffisance de matériel pédagogique ou des installations sanitaires de fortune. D'autres ne disposent pas d'enseignants compétents ou de programmes d'études appropriés. Et d'autres encore sont confrontés à la discrimination, au harcèlement et à différentes formes de violence.

Selon le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2024 de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), quelque 251 millions d'enfants et de jeunes dans le monde ne sont pas scolarisés. Cette situation est principalement due à l'insuffisance des investissements, ce qui peut sembler paradoxal compte tenu des nombreux avantages qu'offre l'éducation. En effet, le manque de volonté politique d'investir dans ce domaine est une préoccupation majeure. Un financement adéquat et l'engagement des gouvernements sont essentiels pour avancer efficacement vers la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'éducation. Bien que la formation et la motivation des enseignants soient fondamentales pour améliorer la qualité de l'éducation, on ne s'est pas suffisamment préoccupé de leur garantir une formation de qualité, ni de leur fournir les installations et le matériel dont ils ont besoin.

Les parlementaires devraient être aux commandes des efforts visant à relever ces défis. Sur la base de la *Déclaration conjointe sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs*, au-delà de leur travail législatif et d'élaboration de politiques, les parlementaires doivent également renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des lois et des budgets relatifs à l'éducation. Il s'agit notamment de demander des comptes aux gouvernements par le biais d'audits, de questions parlementaires, d'organes de contrôle indépendants et de consultations avec les éducateurs et la société civile. La transparence en ce qui concerne l'utilisation des

fonds destinés à l'éducation est essentielle pour renforcer la confiance du public et obtenir des résultats concrets.

Dans ce contexte, l'Union interparlementaire (UIP), avec le soutien des membres du Comité des droits de l'enfant, organise une séance d'information visant principalement à :

- informer les législateurs sur les évolutions et les lacunes actuelles en matière d'éducation et mettre en évidence les actions qu'ils devraient entreprendre pour combler ces lacunes ;
- permettre un échange de vues sur les mesures que les parlements et leurs membres peuvent prendre pour contribuer à la progression de plusieurs indicateurs clés dans le domaine de l'éducation. Une attention particulière sera accordée à la manière dont les parlements peuvent mettre à profit leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle pour faire progresser le taux de scolarisation et améliorer la qualité de l'éducation.

Aussi, la séance d'information s'articulera autour des questions suivantes :

1. Quelles mesures concrètes les parlementaires peuvent-ils prendre pour garantir que les politiques d'éducation sont effectivement mises en œuvre aux niveaux national et local ?
2. Comment les parlements peuvent-ils mettre à profit leurs fonctions budgétaire et de contrôle pour remédier aux lacunes dans les infrastructures scolaires, telles que les carences en matière d'assainissement, d'électricité ou de matériel de base ?
3. Quels sont les modèles législatifs et les politiques qui ont fait leurs preuves en matière de lutte contre la discrimination dans l'accès à une éducation de qualité, et comment peuvent-ils être adaptés aux différents contextes nationaux ?
4. Comment les parlements peuvent-ils renforcer la formation, le soutien et la rétention des enseignants afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de réduire l'érosion des effectifs ?
5. Par quels mécanismes peut-on garantir que l'enseignement gratuit et obligatoire est non seulement garanti par la loi, mais aussi appliqué dans la pratique ?
6. Comment les parlementaires peuvent-ils promouvoir une culture favorisant l'apprentissage tout au long de la vie et l'adaptabilité, en particulier à la lumière de l'évolution rapide des marchés de l'emploi et des technologies ?
7. Comment les parlements peuvent-ils garantir la continuité de l'éducation des enfants et empêcher l'effondrement des systèmes éducatifs dans les situations de crise ou de conflit ?
8. Quelles stratégies peut-on mettre en œuvre pour garantir que l'éducation de la petite enfance soit suffisamment prise en considération sur les plans législatif et financier, compte tenu de son importance cruciale dans la perspective de résultats à long terme ?

PROGRAMME PROVISOIRE

Lundi 19 mai 2025

13 h 00

Remarques liminaires

- Secrétaire général de l'UIP
 - Président du Comité des droits de l'enfant
-

13 h 10-13 h 40

Séance I – Aperçu de la situation de l'éducation dans le monde

Des inégalités persistent aujourd'hui en matière de scolarisation dans les différentes régions du monde. En effet, alors que certains enfants ont accès aux technologies les plus récentes et aux ressources éducatives appropriées, d'autres sont tributaires des maigres moyens dont ils disposent et sont instruits souvent dans des classes surpeuplées, sous des tentes ou même en plein air.

Cette séance donnera un aperçu de la situation de l'éducation dans le monde, afin d'aider les parlementaires à mieux comprendre les disparités existantes et à envisager des actions appropriées en vue de combler les écarts.

Modérateur : membre du Comité des droits de l'enfant

- Experts de l'UNESCO et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
-

13 h 40-14 h 10

Séance II – Garantir une éducation de qualité à la faveur d'une action coordonnée, y compris avec et par les parlements

Une action ciblée et efficace est nécessaire pour que partout dans le monde, les enfants bénéficient des nombreux avantages d'une éducation de qualité, comme souligné plus haut. Pour relever les défis connexes, une action coordonnée devra être menée, avec le concours des parlementaires et d'autres parties concernées comme le Comité des droits de l'enfant.

Cette séance examinera comment les parlements, grâce à leurs prérogatives, peuvent promouvoir une éducation de qualité, et comment les autres parties prenantes peuvent appuyer l'action parlementaire dans ce sens.

Modérateur : à déterminer

- Experts de l'UNICEF, du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et du Comité des droits de l'enfant, et parlementaires
-

14 h 10-15 h 00

Séance III – Échange de bonnes pratiques et discussion interactive

Lors de cette séance, les parlementaires mettront en commun les bonnes pratiques en matière de promotion d'une éducation de qualité, en se concentrant à la fois sur les actions parlementaires et sur la coopération entre les parties prenantes. Les questions mentionnées plus haut serviront de fil conducteur à la discussion.

Modérateur : membre du Comité des droits de l'enfant

15 h 00

Fin de la réunion
